

**Ministère des Affaires Foncières**

**Arrêté ministériel n° 420/CAB/MIN/AFF.FONC/2018 du 30 novembre 2018 modifiant et complétant l'Arrêté ministériel n° 071/CAB/MIN.AFF.FONC/2016 du 13 juin 2016 portant création des Circonscriptions foncières dans la Province de Lomami**

*Le Ministre des Affaires Foncières*

Vu la Constitution, telle que modifiée par la Loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo, spécialement en son article 93 ;

Vu la Loi n° 73/021 du 20 juillet 1973 portant régime général des biens, régime foncier et immobilier et régime des sûretés, telle que modifiée et complétée par la Loi n° 80/008 du 18 juillet 1980, spécialement ;

Vu la Loi n° 08/012 du 31 juillet 2008, portant principes fondamentaux relatifs à la libre administration des Provinces spécialement les articles 63, 65 et 66 ;

Vu l'Ordonnance n° 74/148 du 02 juillet 1974 portant mesures d'exécution de la Loi n° 73-021 du 20 juillet 1973 telle que modifiée et complétée par celle n° 80-008 du 18 juillet 1980 portant régime général des biens, régime foncier et immobilier et régime des sûretés spécialement l'article 2 ;

Vu l'Ordonnance n° 17/025 du 10 juillet 2017 fixant les attributions des Ministères ;

Vu l'Ordonnance n° 17/005 du 08 mai 2017 portant nomination des Vice-premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres et Vice-ministres ;

Revu l'Arrêté ministériel n° 071/CAB/MIN.AFF.FONC/2016 du 13 juin 2016 portant création des Circonscriptions foncières dans la Province de Lomami ;

Attendu que l'Arrêté ministériel cité supra a omis les entités territoriales déconcentrées de Ngandajika, et de Luputa, alors devront être rattachées à la Circonscription foncière de Mwene-Ditu ;

Qu'aux termes de l'article 2 de l'Arrêté sus-rappelé, il est constaté également que ce Territoire de Lubao n'est rattaché à aucune Circonscription foncière et qu'il y a lieu de corriger les erreurs constatées ;

Considérant la nécessité de rendre les Circonscriptions foncières plus efficaces en tenant compte de l'expansion démographique et urbanistique de la Province ;

Considérant l'impératif du rapprochement de l'administration des administrés ;

Vu l'urgence ;

**ARRETE****Article 1**

L'article 1<sup>er</sup> de l'Arrêté ministériel n° 071/CAB/MIN/AFF.FONC/2017 du 13 juin 2016 portant création des circonscriptions foncières dans la Province de Lomami est modifié et complété comme suit ;

- La Circonscription foncière de Mwene-Ditu a son siège dans la Ville de Mwene-Ditu, ses limites coïncident avec celles du Territoire de Ngandajika, du Territoire de Lwilu, Kamiji et de Mwene-Ditu ;
- La Circonscription foncière de Kabinda a son siège à Kabinda, ses limites coïncidentes avec celles du Territoire de Kabinda et de la Ville de Kabinda.

**Article 2**

Sont abrogées, les dispositions antérieures contraires au présent Arrêté.

**Article 3**

Le Secrétaire général aux Affaires Foncières ainsi que le Gouverneur de la Province de Lomami sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 30 novembre 2018

Maître Lumeya-dhu-Maleghi

**Ministère des Affaires Sociales**

**Arrêté ministériel n° 039/CAB.MIN/AFF.SOC/PKY/KS/2018 du 31 mars 2018 portant agrément de l'Association sans but lucratif dénommée Fondation Patrice Kasanda Ntumba en sigle « FOPAKANT »**

*Le Ministre des Affaires Sociales ;*

Vu la Constitution de la République Démocratique du Congo, telle que modifiée par la Loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution du 18 février 2006, spécialement en ses articles 37 et 93 ;

Vu la Loi n°004/2001 du 20 juillet 2001 portant dispositions générales applicables aux Associations sans but lucratif et aux Etablissements d'utilité publique, spécialement en son article 31 ;

Vu l'Ordonnance n° 17/004 du 07 avril 2017 portant nomination d'un Premier ministre ;

Vu l'Ordonnance n° 17/005 du 08 mai 2017 portant nomination des Vice-premiers Ministres, des Ministres